



**Le très sérieux journal d'investigation Stopblablacam a publié sur son site internet un article sur l'incarcération du journaliste Parfait Siki, suite à une plainte de l'exécutif de Samuel Eto'o à la Fécafoot.**

**En parlant d'un « Comité exécutif fantôme »,** Stopblablacam semble indiquer que Parfait Siki été sacrifié pour cacher une fraude commise dans la désignation des vice-présidents du Comex.

### **Lire l'article publié par Stopblablacam (SBBC)**

*'Voilà une semaine que Parfait Siki (photo) est privé de liberté. L'ancien secrétaire général intérim de la Fédération camerounaise de football (aout 2021-décembre 2021) est maintenu en garde à vue, selon ses conseils, pour « détention des documents de la Fécafoot dans le but de les falsifier ». L'exécutif de cette fédération soupçonne le journaliste de garder sans raison l'original du procès-verbal et le communiqué final de la session du Comité exécutif (Comex) du 11 décembre 2021, pendant lequel les quatre vice-présidents de cette instance de la Fécafoot auraient été élus. Une plainte qui intrigue plusieurs personnalités du monde du football, qui parlent d'une session du Comex fantôme.*

*Un responsable de la Fécafoot qui s'est confié à SBBC sous le couvert de l'anonymat le*

confirme. Il fait savoir que l'assemblée générale qui a abouti à l'élection de Samuel Eto'o Fils à la tête de la Fecafoot et à celle des 19 autres membres du Comex s'est ouverte le 11 décembre et s'est achevée le 12 décembre au petit matin. C'est d'ailleurs ce qui est mentionné dans le procès-verbal de cette assemblée générale électorale. À en croire cette confidence, le dernier membre du Comex a été élu le 12 décembre autour de 2h du matin. Il n'était donc pas possible qu'une session du Comex se tienne la veille.

### **Procès-verbal antidaté**

Guibai Gatama est le tout premier membre du Comex à avoir soutenu ouvertement la thèse d'une session fantôme. Ce journaliste fait partie des personnes qui ont été élues comme membres du Comex lors de l'assemblée générale électorale de décembre dernier. Il ne se souvient pas avoir été convié à un aparté pour l'élection des quatre vice-présidents du Comex, comme le prévoit l'article 35 des statuts de la Fecafoot : « les membres du Comité exécutif élisent en leur sein quatre vice-présidents représentant chacun l'une des cinq aires suivantes, étant entendu que l'aire géographique dont est issu le président de la Fecafoot ne bénéficie plus d'un poste de vice-président ».

Si on en croit les témoignages que nous avons recueillis, le film de cette affaire commence avec la victoire de Samuel Eto'o Fils le 11 décembre. L'ancien capitaine des Lions indomptables était en ballottage contre le président sortant Seidou Mbombo Njoya. Dans l'euphorie de cette victoire, le nouvel exécutif n'organise pas l'élection des vice-présidents du Comex. « Samuel Eto'o Fils les a nommés », susurre une source interne à la Fecafoot.

Face aux contestations qui surviennent quelques mois plus tard, le service juridique de la Fecafoot propose à l'exécutif de dresser un procès-verbal en régulation qu'il fallait absolument antidater pour éloigner les soupçons. C'est ce qui va être fait. Problème, Benjamin Didier Banlock, le nouveau secrétaire général de la Fecafoot ne pouvait pas signer le document antidaté puisqu'il n'était pas encore en poste à la date où l'élection est censée avoir eu lieu. À cette date, c'est Parfait Siki qui assurait l'intérim à cette fonction. On se rappelle qu'après la nomination de Banlock en mai 2022, Siki est retourné diriger le département de la communication de la Fecafoot.

C'est donc Banlock qui a apporté lui-même ce procès-verbal antidaté à Parfait Siki pour qu'il le signe à la demande du président de la fédération. Le premier est reparti avec le document pour le soumettre à la signature de Samuel Eto'o. Devant les enquêteurs de la police judiciaire, le patron de l'Info+ a fait savoir qu'il n'avait plus jamais vu ce document après l'avoir signé. Ce qui n'a pas suffi à le disculper.

### **Garde à vue interminable**

Il a été présenté une première fois au procureur de la Chambre administrative du Tribunal de première instance de Yaoundé jeudi de la semaine dernière. Le magistrat l'a renvoyé à la police judiciaire pour complément d'enquête. Il faut dire que le dossier ne contenait que la plainte de la Fecafoot, signée de son président Samuel Eto'o, une photocopie du PV fabriqué et le procès-verbal d'audition de Parfait Siki.

*Pour gonfler ce dossier, Céline Eko, vice-présidente du Comex de la Fecafoot, a témoigné à charge. Jean Marie Nkoussa, un ancien proche collaborateur de Parfait Siki quand il était secrétaire général par intérim, a lui aussi été entendu à décharge. Avant que Parfait Siki ne soit renvoyé devant le procureur ce mardi. Il n'est pas reparti du parquet libre comme le demande la Fédération des éditeurs de presse du Cameroun (Fedipresse).*

*La voix de cette organisation à laquelle appartient Parfait Siki n'a pas été entendue. Conséquence, le patron d'Info + est maintenu en garde à vue depuis maintenant une semaine. « Sans toutefois préjuger du fond de l'affaire, le MRC rappelle qu'aux termes de l'article 119 alinéa 2b du Code de procédure pénale, le délai de garde à vue est de 48 heures renouvelable deux fois. Il ne fait donc l'ombre d'aucun doute, que dans le cas d'espèce, le délai de garde à vue a expiré le 31 octobre 2022 à minuit. Dès lors, le maintien de Parfait Siki Awono en garde à vue devient arbitraire, abusif et illégal, raison pour laquelle le MRC demande sa libération immédiate conformément à la loi », estime le parti de Maurice Kamto. Cette garde à vue a été malgré tout prolongée de 24 heures.*